



COMMUNE D'AIGLUN
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REUNION SUR LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Vendredi 25 octobre 2024 à 18h, en mairie d'Aiglun

Présents :

Anthony SALOMONE, maire d'Aiglun

Patrick QUILLIER, conseiller municipal

Quatre habitants.

Sur proposition de Gisèle De Montety et de plusieurs habitants, monsieur le maire a souhaité réunir les habitants afin d'entendre leurs desiderata concernant le fleurissement du village. La publicité de la réunion a été réalisée par la pose d'affiches sur les panneaux de la commune et par une diffusion sur ses supports de communication numériques.

Après avoir remercié les participants et souhaité la bienvenue, en préambule, Monsieur le Maire évoque les initiatives portées par la commune et notamment la prise d'avis du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes-Maritimes qui a réalisé une étude d'urbanisme en mars 2022 (en présence de son Président et d'un architecte spécialisé) qui détaille notamment une réflexion sur la végétalisation du village :

- La dépose des jardinières en béton et autres qui parasitent l'aspect minéral remarquable du village. Cela sera accompagné par une normalisation des couleurs des garde-corps et balustres.
- Revitalisation des oliveraies
- Végétalisation méditerranéenne des parcours pédagogiques.
- Recherche des anciennes cultures.
- Recensement des « délaissés » de la commune qui souvent apportent des surprises et parfois de nouvelles idées. Ces visibilitées que sont les recensements des points noirs, du patrimoine, des délaissés, éclairent durablement la connaissance et les décisions des élus.

Ce rapport et ce compte-rendu sont consultables sur le site internet de la commune :

www.aiglun06.fr.



COMMUNE D'AIGLUN
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Ces éléments précisés, Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé par la commune pour améliorer les espaces verts publics : travaux de l'Aire de loisirs, taille de la végétation des parterres et des haies, remise en état des sentiers aux abords du village, installation de gardes corps en ferronnerie, enlèvement des grosses jardinières de type urbain, remise en état de l'oliveraie communale (projet toujours en cours à redynamiser rapidement), réalisation de trois chantiers participatifs de murs en pierres sèches en haut du village, au centre du village et à l'oliveraie. Il s'agit là d'une base solide pour envisager dorénavant un fleurissement adapté et pérenne, dans le respect de l'authenticité du village, de sa végétation locale et de sa minéralité.

La parole étant donnée aux personnes présentes, chacune d'entre elles expose ses attentes et ses souhaits. Une habitante propose de mettre des affichettes pour éviter que les personnes jettent leurs mégots dans les pots de fleurs, notamment devant l'église, ou laissent leurs chiens faire leurs besoins dans les parterres. Elle présente également plusieurs variétés de fleurs et des jardinières qui pourraient être installées au sein du village.

Il ressort des échanges plusieurs volontés :

- Il est convenu de commencer le fleurissement par étape pour optimiser l'organisation de l'entretien des plantations.
- Peindre les pots de fleurs au-dessus du lavoir couleur ocre.
- Peindre les pots de fleurs couleur ocre pour installation sous la croix de Saint-Raphaël.
- Achat de graines (afin de garantir un fleurissement en toute saison) et donation de boutures apportées par un habitant pour plantation à l'Aire de loisirs et dans les jardinières.
- Pose de deux jardinières place du lavoir adossées au muret, pas trop imposantes et de matériaux nobles, changement de la jardinière devant la montée à l'église, pose d'une jardinière sous le panneau hommage à Frédéric Mistral et plantation de nouvelles fleurs sur la charrette proche du lavoir.
- Repeindre les bancs du village et la croix de Saint-Raphaël en bas du village.
- Organisation par secteurs pour que les habitants puissent participer à l'arrosage mesuré et à l'entretien générale des plantations.
- Proposition de pose de jardinières sur les barrières du pont du Coude.
- Ajouts de plantes aromatiques le long du talus surplombant la montée du nouveau cimetière.

Monsieur le maire s'engage à ce que la commune achète la peinture avant la fin de l'année afin que les pots de fleurs au-dessus du lavoir et en-dessous de la croix de Saint-Raphaël puissent



COMMUNE D'AIGLUN
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

être peints. Les plantes et les jardinières seront achetées au début de l'année 2025, après accord du conseil municipal et dépense mise au budget 2025.

Monsieur le maire remercie les personnes présentes et les motivations affichées afin d'embellir le cadre de vie du village et de ses hameaux.

La réunion se termine à 19h15.

